



**HAL**  
open science

## Master Droit privé sciences criminelles et carrières judiciaires

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé sciences criminelles et carrières judiciaires. 2010, Centre universitaire Jean-Francois Champollion - CUFR. hceres-02041271

**HAL Id: hceres-02041271**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041271v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Masters – Vague A

## ACADÉMIE : TOULOUSE

Établissement : Université Toulouse 1 - Capitole

Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion

Demande n° S3110055793

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires

## Présentation de la mention

Le master « Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires », (se limitant à une seule spécialité « Droit privé fondamental ») est l'une des trois mentions portées par Toulouse 1 et dont les enseignements ont lieu au Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion (CUFR Champollion), aux côtés de la mention « Droit public » et de celle de « Droit notarial, immobilier et du patrimoine ».

Elle a pour objectifs de procurer un approfondissement des matières de « Droit privé » et une spécialisation en « Droit processuel » en vue de préparer les étudiants aux professions judiciaires et aux métiers de la police et de la gendarmerie.

## Avis condensé

### ● Avis global :

La mention « Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires » apparaît de prime abord comme un complément utile de l'offre de formation en master 1 au CUFR Champollion. Elle est organisée de manière classique et cohérente, avec une certaine professionnalisation qui est censée fonder son originalité et son existence par rapport à la même mention de master de l'Université Toulouse 1.

La lisibilité de la formation est cependant compromise par la dénomination retenue pour l'unique spécialité (« Droit privé fondamental ») qui ne correspond pas vraiment aux objectifs qui sont nettement orientés vers les carrières judiciaires et les sciences criminelles.

De plus la professionnalisation de la formation mise en avant pour justifier son existence par rapport à celle équivalente de l'Université Toulouse 1 n'est pas vraiment réalisée. Les professionnels interviennent fort peu dans la formation et le stage est d'une durée très insuffisante, même si elle doit être prochainement augmentée, pour préparer une véritable insertion professionnelle.

Enfin, les effectifs du master sont réduits et fort peu homogènes. Dès lors, les objectifs de la formation comme les enseignements offerts ne paraissent pas pleinement adaptés à l'ensemble des publics accueillis.

### ● Points forts :

- Un effort de professionnalisation qui se traduit par l'existence d'un stage obligatoire.
- Un positionnement assez clair par rapport aux autres mentions de master.

### ● Points faibles :

- Le faible nombre des étudiants et leur absence d'homogénéité, ceux d'origine étrangère n'étant pas clairement destinés aux professions qui figurent dans les objectifs de la formation.



- La dénomination de la spécialité (« Droit privé fondamental ») ne correspond pas aux objectifs professionnels.
  - La professionnalisation peine à être mise en place, les interventions des professionnels étant marginales.
  - La durée du stage est très insuffisante pour préparer une véritable insertion professionnelle.
  - L'absence de procédure d'évaluation des enseignements, de suivi des diplômés ou de conseil de perfectionnement.
- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : C
  - Recommandations pour l'établissement :
    - Le contenu du master devrait être précisé, notamment pour ce qui concerne la professionnalisation. Les liens avec les milieux professionnels devraient être renforcés et structurés pour que cet aspect qui est censé faire l'originalité de la formation soit véritablement concrétisé.
    - L'intitulé de la spécialité devrait être plus explicite au regard des objectifs poursuivis.
    - Le recrutement des étudiants devrait, dans toute la mesure du possible, être élargi et homogénéisé en considération des objectifs poursuivis par le master.
    - Il conviendrait sans doute de mettre en place une évaluation des enseignements, un comité de perfectionnement et un suivi des étudiants.

## Avis détaillé

### 1 • OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

Le master 1 « Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires », (spécialité « Droit fondamental ») au CUFR Champollion est destiné à procurer un approfondissement des matières de « Droit privé » et une spécialisation de « Droit processuel ».

Il est clairement et spécifiquement destiné à préparer les étudiants aux concours et examens permettant l'accès aux professions judiciaires et aux métiers de la police et de la gendarmerie. De fait la dénomination de la spécialité apparaît exagérément large.

### 2 • CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

Le master « Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires » est l'une des trois mentions portées par Toulouse 1 et dont les enseignements ont lieu au CUFR Champollion, aux côtés de la mention « Droit public » et de celle de « Droit notarial, immobilier et du patrimoine ». Son positionnement est donc clair de ce point de vue. Mais l'intitulé de la spécialité mériterait d'être corrigé, compte tenu des objectifs poursuivis.

Ce master est présenté comme une « extension géographique » du master 1 équivalent de l'Université Toulouse 1. Son originalité par rapport à ce dernier, qui est censée fonder son existence, réside dans une certaine professionnalisation, sous forme d'un stage obligatoire, il est vrai peu habituelle en première année de master, mais qui peine à se concrétiser vraiment.

L'adossement à la recherche n'est pas clairement formalisé. Il ne résulte, en l'état, que de l'intervention, dans le diplôme, des enseignants-chercheurs appartenant au CUFR et aux différentes équipes de recherche de l'Université Toulouse 1.

Il n'existe pas non plus de lien clairement établi avec les milieux socio-professionnels. L'adossement à ces derniers ne résulte que de la participation de quelques avocats aux travaux dirigés et de quelques conférences-débats. La durée extrêmement réduite du stage ne permet pas une véritable insertion des étudiants dans les milieux professionnels, avec lesquels des liens particuliers ne semblent pas avoir été noués ni pour l'organisation et la direction des stages ni pour le fonctionnement du master.

Des conventions ont été conclues avec l'Institut supérieur du management de Dakar et avec l'Institut universitaire d'Abidjan. Elles permettent aux étudiants de suivre la formation sur place, ou à distance. Il n'existe apparemment pas de possibilité pour les étudiants d'effectuer tout ou partie de l'année de master à l'étranger, notamment dans le cadre du programme ERASMUS.



### 3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

Ce master constitue le prolongement d'une licence en droit enseignée au CUFR. Il s'agit d'une première année de master, où l'articulation des cours et l'organisation des épreuves sont elles-mêmes traditionnelles. Il faut noter l'existence d'une mutualisation de certains enseignements avec les autres mentions de master, et un effort de professionnalisation avec l'introduction d'un stage obligatoire.

L'une des particularités de cette formation est une certaine professionnalisation, ce qui est rare au niveau de la première année de master. Elle prend la forme d'un stage qui est cependant d'une durée insuffisante pour permettre une véritable insertion professionnelle, de toute manière difficile à organiser à ce niveau d'études.

Il n'existe pas de co-habilitations. En revanche, un réel effort de mutualisation des enseignements a été réalisé, avec les autres masters au CUFR.

Le responsable de la formation est un enseignant-chercheur du CUFR. Les intervenants (13 en tout) sont enseignants-chercheurs du CUFR ou de l'Université Toulouse 1. Les professionnels n'interviennent qu'accessoirement, dans les travaux dirigés.

Le responsable de la formation et l'équipe pédagogique s'efforcent d'adapter la formation, mais il n'existe pas de véritable pilotage de celle-ci. Il n'y a pas d'évaluation des enseignements par les étudiants, de suivi des diplômés ni de conseil de perfectionnement.

### 4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

Il est difficile d'établir un bilan de fonctionnement, le diplôme ne fonctionnant sous sa forme actuelle que depuis deux ans.

Les étudiants proviennent majoritairement de la ville et de sa proche région, à l'exception de ceux issus de Côte d'Ivoire et du Sénégal en raison d'accord passés avec des établissements de ces deux pays.

S'agissant des flux, les données chiffrées n'existant que pour deux années sont peu significatives. Elles font apparaître des effectifs assez réduits pour une première année de master, et apparemment en baisse. Le taux de réussite a lui aussi connu un infléchissement notable entre 2008 et 2009 (d'un peu plus de 90 % à un peu plus de 70 %).

Il n'existe pas de procédures d'évaluation, le dossier ne faisant état que d'échanges avec les étudiants et au sein de l'équipe pédagogique.

Il n'a pas été fourni de données concernant l'analyse à deux ans du devenir des diplômés. Apparemment, ils poursuivent leurs études en master 2 à l'Université Toulouse 1 ou dans d'autres établissements du Sud de la France.

Le bilan prévisionnel se borne à escompter une stabilisation des effectifs à une trentaine d'étudiants par promotion.

# Avis par spécialité )

## Droit privé fondamental

- Avis :

La spécialité « Droit privé fondamental » du master « Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires » complète assez harmonieusement l'offre de formation en master 1 au CUFR Champollion.

La lisibilité de la formation est cependant compromise par une dénomination de spécialité (« Droit privé fondamental ») qui ne correspond pas vraiment aux objectifs qui sont nettement orientés vers les carrières judiciaires et les sciences criminelles.

La professionnalisation de la formation mise en avant pour justifier son existence par rapport à celle équivalente de l'Université Toulouse 1 n'est pas vraiment réalisée. Les professionnels interviennent fort peu dans la formation et le stage est d'une durée très insuffisante, même si elle doit être prochainement augmentée, pour préparer une véritable insertion professionnelle.

Les effectifs du master sont réduits et fort peu homogènes. Les objectifs de la formation ne paraissent pas évidemment adaptés à tous les étudiants.

- Points forts :

- Un effort de professionnalisation qui se traduit par l'existence d'un stage obligatoire.
- Un positionnement assez clair par rapport aux autres mentions de master.

- Points faibles :

- Le faible nombre des étudiants et leur absence d'homogénéité, ceux d'origine étrangère n'étant pas clairement destinés aux professions qui figurent dans les objectifs de la formation.
- La professionnalisation peine à être mise en place, les interventions des professionnels étant marginales et la durée du stage étant très insuffisante pour préparer une véritable insertion professionnelle.
- La dénomination de la spécialité (« Droit privé fondamental ») ne correspond pas aux objectifs professionnels.

- Recommandations pour l'établissement :

- Le contenu du master devrait être précisé, notamment pour ce qui concerne la professionnalisation. Les liens avec les milieux professionnels devraient être renforcés et structurés pour que cet aspect qui est censé faire l'originalité de la formation soit véritablement concrétisé.
- L'intitulé de la spécialité devrait être plus explicite au regard des objectifs poursuivis.
- Le recrutement des étudiants devrait, dans toute la mesure du possible, être élargi et homogénéisé en considération des objectifs poursuivis par le master.
- Il conviendrait sans doute de mettre en place une évaluation des enseignements, un comité de perfectionnement et un suivi des étudiants.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : C